Chronique Locale

ROUBAIX

Le cas de M. Albert Chevalier. — Au mois de mars dernier, un employé de la Condition publique, M. Albert Chevalier, demanda, pour des raisons de santé, la liquidation de sa retraite proportionnelle. Par arrêté municipal du 30 avril 1903, M. Chevalier *fut admis à faire valoir ses droits* à une retraite. Cet arrêté n'impliquait pas l'admission, mais simplement la faculté de faire valoir les droits qui pouvaient justifier cette admission.

La Commission des retraites se réunit pour examiner la demande de M. Chevalier. Les certificats des médecins étaient peu concluants sur l'état maladif de l'employé. D'autre part, M. Chevalier envoyait à l'Administration une lettre dans laquelle il déclarait : « J'ai repris un commerce en attendant une position qui m'est promise. » En effet, M. Chevalier avait ouvert un débit de boissons, place du Trichon.

Dans ces conditions, la Commission des retraites, dont la mission est de défendre les intérêts de la Caisse des retraites, ne voulant pas créer un fâcheux précédent, a rejeté la demande comme n'étant pas justifiée.

La lettre suivante a été alors adressée à l'intéressé :

VILLE DE ROUBAIX
—
Objet
—
Caisse Municipale des Retraites
—

« Roubaix, 15 juin 1903.

M. CHEVALIER A.

« Monsieur,

» Dans la séance qu'elle a tenue le 9 juin courant, la Commission administrative de la Caisse Municipale des Retraites a examiné votre demande de pension proportionnelle et la note que vous a adressée votre docteur en médecine.

» Considérant que loin de prendre un repos complet à la campagne ainsi que vous l'a conseillé votre docteur, vous avez ouvert un débit de boissons dans lequel votre santé sera plus compromise que par l'occupation de votre emploi à la condition publique, la Commission a jugé que votre demande de retraite proportionnelle n'est pas susceptible d'une suite favorable.

» En conséquence, je vous prie de reprendre vos fonctions à la condition publique pour le 16 de ce mois au plus tard, sinon j'aviserais aux mesures à adopter en vue de faire cesser l'état de choses actuel qui ne peut se prolonger au delà de la date ci-dessus fixée.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

» *Le Maire* : E. LEMAIRE, *adjoint*. »

M. Chevalier réclama et la Commission, dans une nouvelle réunion décida que l'état de santé de l'employé municipal ferait l'objet d'un nouvel examen médical.

Voilà, simplement racontés, les faits que certains cherchent à grossir et à dénaturer pour les besoins d'une propagande politique.

Tous ceux qui voient les choses sans parti pris reconnaîtront que la Commission municipale a agi correctement et sagement. Elle doit défendre les intérêts de tous les employés de la Ville et elle les a défendus.

M. Chevalier, qui est membre de la section des *Droits de l'Homme*, et dont l'estaminet est le siège de cette Société, a été mal inspiré en confiant à ses amis politiques le soin de s'occuper de cette affaire.

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES DE ROUBAIX A LILLE. — L'installation du service électrique sur la ligne des tramways de Roubaix à Lille est complètement terminée; de petits drapeaux tricolores, placés çà et là sur les trolleys, l'annoncent aux passants. Les premiers essais auront lieu, vendredi matin, et les essais officiels aussitôt après, en même temps que la réception des travaux sera faite par le haut personnel de la Compagnie des tramways électriques de Lille et de sa banlieue.

Si ces essais sont concluants, ce qui est infiniment probable, étant donné le soin avec lequel les travaux ont été exécutés, — le nouveau service sera inauguré et livré au public, samedi prochain, 20 juin. Les tramways partiront de la Grand'Place de Roubaix et de la rue Faidherbe, à Lille, de dix en dix minutes. Les nouvelles voitures faisant le service de Lille au pont du Lion-d'Or et de Roubaix au pont du Brun, seront supprimées. Le trajet de Roubaix à Lille sera effectué en quarante minutes environ.

L'AGRANDISSEMENT DU PONT DE WATTRELOS. — Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, des travaux exécutés, en ce moment, au pont de Wattrelos. On sait qu'il s'agit de l'agrandir et de transformer le pont-levis actuel en pont levant à mouvement hydraulique. L'ouverture du pont sera portée de 5 mètres 20 à 6 mètres 27.

Prochaînement, du 15 juillet au 15 juillet, M. Orange L. Holt, l'entrepreneur, fera, depuis quelques jours, démonter le pont-levis et démolir la partie des rives en maçonnerie qui ne doit plus servir. Le bief sera alors rendu à la navigation le 15 juillet prochain, mais le service ne pourra reprendre que dans deux mois environ. Même sur quatre colonnes, il s'élèvera et s'abaissera verticalement et non plus par un effet de bascule.

L'UNION CATHOLIQUE nous prie d'insérer la note suivante :

« Nous avons mentionné les cultes religieux de la fête du Saint-Sacrement, 21 courant, en dernière heure, *si toutefois, et sans pas préjuger* » Un défilé, le premier depuis cette manifestation de foi se passa avec enthousiasme et avec éclat.

» Nous avons donc les personnes qui auraient préféré le vendredi, du moins pour les gens de campagne, se rallier à notre avis et, quelques dimanches, [illegible] nos intentions.

» Les pélerinages de cette occasion pour rappeler qu'à [illegible] il y a quelques jours, on [illegible] « comme [illegible] » le jour où on célèbre la fête de Jeanne d'Arc, se [illegible] de la Fête-Dieu et le dimanche qui suit, en l'honneur du Sacré-Cœur.

» Les débuts de ces pieux pèlerinages aux catholiques de Roubaix pour toute leur beauté et particulièrement, sur [illegible] mais qu'ils ne doivent jamais de [illegible] aux fêtes dites laïques et [illegible] »

REUNIONS DE COMMISSIONS. — Vendredi prochain 19 juin, à sept heures et demie du soir, aura lieu, à la Mairie, une réunion de la Commission scolaire pour discuter l'ordre du jour suivant : communication au sujet de la fréquentation scolaire.

— Le même jour : à sept heures, aura lieu une réunion du Comité de la Caisse des Ecoles. Voici l'ordre du jour de la réunion : 1° Lecture du procès-verbal de la séance du 20 février dernier; 2° Caisse des Ecoles : compte administratif de l'exercice 1902; budget supplémentaire de l'exercice 1903; 3° Cantines scolaires : enlèvement des résidus; résiliation de l'entreprise; 4° Cantines scolaires : cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture des denrées; 5° Excursion à la mer pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires; organisation.

LES CONCOURS DE FIN D'ANNÉE DU CONSERVATOIRE. — Voici dans quel ordre auront lieu les concours de fin d'année du Conservatoire de musique :

Mardi 30 juin, à cinq heures, classe de solfège (garçons); mercredi 1er juillet, à huit heures du matin, deuxième classe et classes préparatoires de solfège (demoiselles); mercredi 1er juillet, à 7 heures ½ du soir, première classe de solfège (adultes); vendredi 3 juillet, à 8 heures du matin, première classe de solfège (demoiselles); samedi 4 juillet, à 7 heures ½ du soir, deuxième classe de solfège adultes et solfège des chanteurs; mercredi 15 juillet, à 8 heures du matin, instruments à archet, piano (hommes); mercredi 15 juillet, à 2 heures, premières classes de piano (femmes); jeudi 16 juillet, à 7 heures du soir, instruments à anches, flûte, chant (hommes); samedi 18 juillet, à 2 heures, deuxièmes classes de piano, chant (femmes); samedi 18 juillet, à 7 heures du soir, instruments de cuivre; dimanche 19 juillet, classe d'harmonie.

Les épreuves de théorie et de dictée auront lieu dans les classes les jours suivants : Solfège (demoiselles) : 1re classe : Lundi 22 juin, à 5 h. ½; 2e classe : Lundi 22 juin, à 11 h. ½; Classes préparatoires : Lundi 22 juin, à 11 heures ½. — Solfège (adultes) : 2e classe : Mardi 23 juin, à 7 h. ½; 1re classe : Mercredi 24 juin, à 7 h. ½. — Solfège (garçons) : Mardi 23 juin, à 5 h. ½.

La distribution des prix est fixée au dimanche 26 juillet, à onze heures du matin.

A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. — Voici, à titre documentaire, le texte d'une délibération prise par la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme :

« La section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen proteste contre les massacres de juifs de Kichinew et en général contre les campagnes antisémitiques faites par un abominable parti-pris hostile aux Droits de l'Homme. Elle demande aux sections de s'associer au blâme qu'elle veut infliger aux égorgeurs et à tous ceux qui, en autorisant leurs crimes, s'en sont rendus les complices. »

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont informés que les rôles relatifs aux patentes et aux droits d'opérateur d'appareils à vapeur (1er trimestre), ainsi que ceux de la taxe militaire pour l'année 1903, sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

— Les contribuables sont également informés que les rôles relatifs à la taxe municipale, établie en remplacement des droits d'octroi, sur les voitures, chevaux, voitures automobiles et vélocipèdes à moteur mécanique, sont déposés chez M. le Receveur municipal et mis en recouvrement à partir de ce jour.

VAGABONDS ET EXPULSÉS. — Mercredi matin, vers quatre heures, le service de la sûreté, dirigé par le sous-brigadier Cuvelier, a trouvé dans un hangar de la ferme Watteau, aux Trois-Ponts, trois individus qui étaient en état de vagabondage. Ils ont déclaré se nommer : Hippolyte Dolesdisse, dégorgeur, âgé de 30 ans, demeurant rue Bernard, 92; Xavier Huber, rattacheur, 20 ans, rue des Palmiers, 17, et Julia Vanderstockin, journalière, 41 ans, rue des Longues-Haies, cour Marescaux, 5. Ces deux derniers sont sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Le premier sera poursuivi seulement pour vagabondage.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un homme de peine de M. Auguste Lepontre, fabricant, Edouard Renaut, 34 ans, rue du Cimetière, à Hersleux, a été blessé au pouce droit pendant son travail. Dix jours de repos. Docteur Druesnes. — A la filature de M. Louis Ferrier, un rattacheur, Arthur Liagre, 43 ans, rue Blanqui, fort Cavrois, a été blessé à l'auriculaire gauche par son métier. Dix jours de repos. Docteur Lepers. — Dans l'atelier de construction de MM. Delattre et Paulus, un ajusteur, Jules Bettremieux, 18 ans, rue Jouffroy, a eu l'index droit écrasé entre deux pièces de transmission. Huit jours de repos. Docteur Lepoutre. — A la manufacture de M. Wibaux-Florin, une bâcleuse, Julienne Bonte, 13 ans, rue de la Basse-Masure, cour Agache, s'est blessée à l'index gauche pendant son travail. Six jours de repos. Docteur Picquet. — Au peignage de Beaurepaire, un ensoulieur, Alphonse Watteau, 32 ans, demeurant à Wattrelos, s'est fait des contusions en tombant. Huit jours de repos. Docteur Debuchy. — Un garçon de la Brasserie Roubaisienne, Fernand Maes, 26 ans, rue de France, cour Gossman, a été blessé dans le dos par un brancard de voiture. Trois semaines de repos. Docteur Montaigne. — Un tisseur de MM. Roussean, Pronvost et Houzet, fabricants, Emile Desmet, 24 ans, rue des Arts, s'est blessé à l'épaule gauche en tombant. Douze jours de repos. Docteur Druesnes. — Au peignage de M. Leon Allart et Cie, une peigneuse, Jeanne Dorbarre, 20 ans, demeurant à Wattrelos, a été blessée au médius droit par les organes de son métier. Douze jours de repos. Docteur Druesnes. — A la filature de M. Charles Pollet, une rattacheuse, Marie Verwaysse, 34 ans, rue d'Iena, à Tourcoing, s'est blessée avec son couteau en nettoyant les cylindres de son métier. Dix jours de repos. Docteur Dupa. — Un plafonneur de M. Louis Allard fils, entrepreneur, J.-B. Doutens, 64 ans, rue du Gros-Saule, s'est fracturé le talon en tombant d'une échelle. Six semaines de repos. Docteur Duquesne. — Dans la teinturerie annexe de MM. Motte et Bossut, un teinturier, Charles Vansenjean, 28 ans, rue Bernard, s'est blessé au cou en soulevant une pièce de tissu. Dix jours de repos. Docteur Godefroy. — Au peignage de la Lainière annexe de la rue du Collège, un peigneur, Jules Blanc, 26 ans, rue de l'Alma, fort Fraser, s'est blessé la main en tombant. — Dans le même établissement, Charles Crapillet, 34 ans, aiguiseur, a été blessé au pied droit par la chute d'une pièce de fer. Dix jours de repos. Docteurs Delcourtillerie et Denesure. — Dans l'atelier de construction de M. Crapillet-Lefebvre, un tourneur, Benjamin Hubert, 30 ans, rue de Sambre-et-Saint-Pierre, s'est blessé à la main droite en manœuvrant. Huit jours de repos. Docteur Ballenghien. — Une ourdisseuse de la Textile de Roubaix, Virginie Dubreu, 33 ans, rue Diomat, a été blessée au médius droit par son métier. Quinze jours de repos. Docteur Carette.

UNE TROUVAILLE. — M. Lefebvre, facteur des Postes, rue de Bury-Gorgue, a trouvé une montre en métal avec chaîne en doublé, pour homme.

LA MAISON CHOMBART-PAYEN, rue du Bois, devant être close pour raison de santé, les magasins seront fermés, aujourd'hui jeudi, et vendredi. La réouverture aura lieu, le samedi 20, pour la liquidation générale de toutes les marchandises. Entrée libre.

LE PRIX actuel de la souscription du *NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ* est de 25 francs payables 7 fr. 50 par mois. Les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage indispensable doivent profiter du prix actuel qui sera prochainement augmenté. 32960

LE PAIN NORMAL FRANÇAIS est un aliment agréable au goût. Faites en un usage régulier, si vous voulez réparer vos forces, rendre vos digestions faciles, éviter la constipation.
32906 *(Voir aux annonces).*

La REVUE TEXTILE hebdomadaire s'est tassurée le concours d'une personne très compétente en matière de tissage d'art, qui étudiera les divers sujets intéressant les fabricants d'ameublement et les dessinateurs en tissus. — 20 centimes le numéro ; 8 francs par an. — Bureaux à Roubaix, 71 Grande-Rue. — Spécimen sur demande. 32927

Pianos de tous facteurs Vente de confiance, MARCELLI, 8, rue du Bois. 22697

CROIX

DISPARU ET RETROUVÉ. — Une note du Parquet de Tournai, parvenue mercredi, à M. Seguin, commissaire de police, a fait connaître que M. Edouard Blanquart venait d'être retrouvé en cette ville. On croit que le pauvre insensé a été arrêté pour vagabondage. Le commissaire de police a chargé aussitôt le garde Spriet d'aller à Tournai, afin d'obtenir du juge d'instruction la mise en liberté de Blanquart, qui est irresponsable de ses actes.

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un mouleur de la briqueterie Leroy-Derosiaux, Alphonse Lamotte, 26 ans, demeurant à Staden (Belgique), a été blessé à la main en moulant des briques. Dix jours de repos.

LANNOY

UNE INSPECTION DES DOUANES. — Dans la journée de mercredi, M. Desbordes, directeur des douanes à la division de Lille, en compagnie de M. le commandant Petit, inspecteur, a visité les principales brigades du canton.

Les officiers se sont montrés particulièrement satisfaits de la bonne tenue des hommes et de l'état des casernes.

LEERS

LES VICTIMES DE M. COMBES. — Nous signalions dimanche le nom du R. P. Auguste Delerue, parmi les Rédemptoristes qui ont comparu en correctionnelle, et qui ont été l'objet de la grandiose manifestation que nous avons décrite. C'est lui qui a répondu au président du Tribunal : « *Je suis Rédemptoriste et j'espère mourir Rédemptoriste. Je ne crois pas que ma congrégation soit légalement dissoute.* » Le Père Auguste Delerue est originaire de Leers. Il a été étudiant à l'Université de Lille, puis professeur au collège de Tourcoing. Il est l'aîné de trois frères, tous Rédemptoristes; tous trois ont eu l'honneur de souffrir pour leur religion. Le second, Alfred, est exilé en Angleterre. Le plus jeune, Félix, fut récemment une des victimes du guet-apens de Valence (Drôme). Sous prétexte de les appeler devant le Tribunal, le commissaire fit sortir les Pères de leur maison et les conduisit en prison. Indignement foulés, les religieux furent confondus avec les plus vils malfaiteurs. Les gardiens n'avaient nul égard pour leur habit et leur caractère. « La nourriture qu'on nous donne ici est dégoûtante, écrivait le P. Delerue. En fermant les yeux, on arrive pourtant à la manger. »

Après huit jours de détention, le juge fit délivrer les Pères, mais il ne leur permit pas de rentrer chez eux. Ils sont encore logés maintenant à l'*Hôtel de France*. Un des amis de Félix a reçu de lui une carte signée : « Félix DELERUE, ex-interné des établissements pénitenciers de l'Etat. »

Un autre Leersois a été obligé de quitter l'habit religieux et a souffert aussi pour la cause de la liberté. C'est le cher Frère Achille-Ernste, en religion Frère Sabin. Son école d'Origny-en-Thiérache (Aisne) a été illégalement fermée le 15 mai dernier. On a mobilisé pour cette opération tout le Parquet de Vervins, la gendarmerie d'Hirson et les deux gardes-champêtres de l'endroit. Le Frère Sabin est demeuré seul à son poste. Il écrivait récemment à un de ses amis de Leers : « Jusqu'au bout, je resterai le bras droit de M. le curé. Je n'ai peur ni des tribunaux ni de la prison. Je rends quelques services à l'hospice et je donne aussi quelques leçons à des enfants et à des jeunes gens. Nos autres élèves sont dans la rue, car les parents ne veulent pas pour eux de l'école communale. On a menacé de mettre les scellés sur notre maison. »

Honneur à nos vaillants compatriotes ! A l'heure qu'il est, nous aimons mieux les voir parmi les vaincus que parmi les vainqueurs.

TOUFFLERS

LA KERMESSE. — C'est dimanche prochain qu'a lieu la principale fête communale. A cette occasion, l'administration municipale a décidé de prolonger la retraite jusqu'à deux heures du matin, pour les journées de dimanche, lundi et mardi.

FLERS

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — Par suite des travaux de pavage, la circulation des voitures sera interdite sur le chemin vicinal n° 2 (dit Bas-Chemin), entre l'estaminet du coin et *Saint-Ghislain*, du lundi 21 juin au jeudi 2 juillet prochain. Les véhicules devront se servir du chemin vicinal n° 3 (dit du Gringnier à Leu).

FLERS-BOURG

LES FUNÉRAILLES DE M. LOUIS MONNET, membre de la Société des Anciens militaires de Flers-Bourg et de la Société de secours mutuels la *Prévoyance*, ont eu lieu mercredi matin à neuf heures, en l'église paroissiale, au milieu d'une très nombreuse affluence.

M. Louis Monnet, décédé à l'âge de 28 ans à peine, était employé à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Le cercueil était porté par des membres de la Société des Anciens militaires du Bourg; c'étaient également des membres de cette société qui tenaient les coins du poêle. Une délégation de la Société de secours mutuels la *Prévoyance* assistait aux obsèques. Au cimetière, M. Defives, général des Anciens militaires, a prononcé un touchant éloge du défunt et lui a adressé un adieu ému au nom de ses camarades.

ANNAPPES

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session budgétaire, lundi 22 juin, à six heures du matin. Ordre du jour de la session : Comptes administratifs de 1902; budgets additionnels de 1903; budgets primitifs pour 1904; taxe militaire; exonérations, avis du Conseil; révision du traitement du receveur municipal; bones et immobiles de la ville de Lille; communications; assistance médicale gratuite à domicile; questions diverses.

RÉUNIONS DE COMMISSIONS. — La Commission des finances se réunira vendredi à six heures et demie du soir, pour l'examen des pièces comptables à soumettre à la prochaine réunion du Conseil.

— La Commission du Bureau de bienfaisance se réunira samedi à six heures et demie du soir. Ordre du jour de la réunion : comptes administratifs, 1902; budget additionnel 1903; budget primitif 1904; questions diverses.

SAILLY

UNE ARRESTATION. — Dans notre édition de mardi matin, nous avons signalé une arrestation opérée à la suite d'une scène de violences, par le garde-champêtre Delannoy. A la suite de l'enquête ouverte par la gendarmerie de Lannoy, le prisonnier, Etienne Lenfant, a été remis en liberté.

CYSOING
BOURGHELLES

LA CULTURE DU LIN. — Il résulte des déclarations faites à la Mairie que les cultivateurs ont ensemencé 14 h. 30 a. en lin, cette année, sur le territoire de Bourghelles.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Impressions pour Sociétés Financières ou Industrielles. **Actions. — Obligations. — Factures. — Bordereaux. — Quittances. — Circulaires. — Modèles divers. — Têtes de Lettre. — Registres. — Carnets, etc., etc. — Livraison rapide. — Exécution soignée. — Prix modérés.**

MAISON MUSICALE
G. COUSART, élève de Pleyel
8, rue du Vieil-Abreuvoir, ROUBAIX
Pianos de tous facteurs, de style et ordinaire. Casiers et pupitres de luxe et fantaisie. Violons, mandolines, guitares, instruments cuivre et bois, machines parlantes et chantantes. Abonnement littéraire et musical. Maison de confiance.
LOCATION — ACCORDS — REPARATIONS 29275

On trouve le *Journal de Roubaix* :
A OSTENDE, chez Mme veuve Daniels-Dubar, 31, rue de la Chapelle ; chez M. Florent Moeneclaye, 37, chaussée de Thourout.
A WIMEREUX : chez Callain-Gouillard, libraire. 32488

WATTRELOS

UNION DES PATRIOTES. — Le transfert et l'installation de la 3e section chez Mme Laloy, à la Vieille-Place, a eu lieu, dimanche. En termes excellents, M. Ch. Malfilâtre, président, a dit que le but de la société était de réunir tous les Français dans une pensée commune, l'amour de la Patrie, et d'entretenir, par la parole et par l'exemple, le culte du drapeau. Il a engagé ensuite les assistants à travailler pour que la 3e section devienne forte et nombreuse, en cherchant le plus d'adhérents possible.

Après lecture des statuts, il a été nommé une Commission provisoire. A la première réunion mensuelle qui aura lieu le deuxième dimanche de juillet se fera l'élection de la Commission définitive.

Dimanche prochain, troisième dimanche du mois, réunion mensuelle de la première section, à six heures du soir, chez Delabye, rue de la Mairie.

LA TOMBOLA DE LA PRESSE
UN VOYAGE A LA MER
pour deux sous
DEUX TRAINS DE PLAISIR EN LOTERIE

L'idée originale de mettre en tombola un train de bains de mer et de corser cette excursion par de nombreuses attractions devait fatalement trouver un accueil sympathique auprès de nos populations, qui aiment ce qui est neuf et ingénieux, ce qui leur promet beaucoup de plaisir sous une forme imprevue et avec un minimum invraisemblable de dépenses.

Nous n'avons pas encore dit les faveurs multiples dont bénéficieront les innombrables gagnants de la tombola, et déjà l'on se dispute les billets comme si on avait deviné tout ce qui est réservé aux heureux excursionnistes du 2 août, et non seulement on se dispute les billets, mais on nous écrit depuis quinze jours lettres sur lettres pour nous demander que l'arrondissement de Lille n'ait pas seul le profit de cette tombola sans précédent.

Les demandes sont devenues si pressantes que l'Association professionnelle des journalistes du Nord n'a pas cru pouvoir se dérober, elle a de nouveau fait appel à la bienveillance de la Compagnie du chemin de fer du Nord et elle a obtenu un train supplémentaire qui desservira les arrondissements de Valenciennes et Douai ainsi que l'agglomération minière du rayon de Lens.

Pour éviter la confusion et le désordre, des billets d'une couleur spéciale seront affectés à la mise en tombola de ce nouveau train.

Les billets pour le train partant de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières sont roses; les billets pour le train partant de Valenciennes, Raismes, Somain, Douai, Hénin-Liétard et Lens seront verts.

Ils seront incessamment mis en vente et il est hors de doute que cette série nouvelle s'enlèvera avec la même fureur que ceux du train de l'arrondissement de Lille.

Le 2 août à Dunkerque ne sera décidément pas une journée banale.

TOURCOING

LE NOUVEAU QUAI DE BORDEAUX. — Nos lecteurs connaissent pour la plupart le quai de Bordeaux, situé derrière le Lycée et longeant le canal du pont de l'Espierre, derrière le Sacré-Cœur, au Pont du Halot. Prochainement ce quai sera complètement transformé : au lieu d'une berge en pente, on aura un quai en pierre.

L'Administration des Ponts-et-Chaussées, (service de la navigation), a décidé, en raison du grand nombre de bateaux à décharger et de l'insuffisance des deux quais existant actuellement, d'en créer un nouveau afin de faciliter le déchargement des bélandres qui, souvent dans le port actuel, sont obligés d'attendre bien longtemps leur tour.

Elle choisit donc pour cela le quai de Bordeaux, qui a une étendue de quatre cents mètres. La longueur des quais actuels, qui est de deux cents mètres chacun, sera doublée.

Il y a un certain temps déjà que les travaux de terrassement sont commencés, sous peu ce sera le tour des travaux de maçonnerie. L'Administration ayant choisi le moment du chômage, qui dure de mi-juin à mi-juillet, a établi un barrage au pont du Halot et commencé à vider le canal, en laissant toutefois 80 centimètres d'eau. Le travail peut ainsi s'effectuer facilement. Le mur de quai, qui, nous l'avons dit, aura 400 mètres de long, aura une épaisseur moyenne de 1 mètre 50. La dépense sera de 100.000 francs. La berge est sur tout le parcours transformée en un long chantier où sont déposés tous les matériaux nécessaires. Lorsque le mur sera terminé, la ville de Tourcoing fera le pavage du quai, dont le prix fixé, sera de 50.000 francs, ce qui portera la dépense totale à 150.000 francs. Les travaux exécutés par un entrepreneur étranger, devront être terminés en fin juillet.

LES PAROISSIENS DE SAINT-LOUIS, voulant témoigner, ainsi que nous l'avons relaté déjà, leur gratitude envers leur ancien pasteur, ont offert, par souscription, un bronze d'art à M. l'abbé Descamps.

Ce bronze est actuellement exposé à la vitrine de M. Denis Grau, bijoutier, Grande-Place. C'est une statue haute de 60 à 70 centimètres, de « Jésus Rédempteur ». Le Sauveur étend la main droite pour bénir le monde, et de la main gauche soutient le signe de la Rédemption, la Croix, portant sur l'un des bras l'inscription : « In hoc signo vinces. » L'œuvre, traitée avec un sentiment de conviction profonde, a beaucoup de caractère. Ce bronze a été exécuté, sur le désir de Léon XIII, le 25 mai 1899.

Nous félicitons les paroissiens de Saint-Louis à la fois de leur délicate attention et du bon goût qui les a guidés dans le choix de l'œuvre.

LA GREVE DES MOULEURS. — Quatre délégués des grévistes de l'établissement Lamouette frères se sont rendus, mercredi matin, à l'Hôtel-de-Ville, pour demander à l'Administration municipale d'intervenir dans le but d'arriver à une entente. Les membres de l'Administration ont dit aux délégués de formuler par écrit leurs revendications et de les leur envoyer pour qu'ils les examinent. Les ouvriers ont déclaré qu'ils suivraient cet avis.

UN VOL AU COMPTOIR. — POURSUIVIS PAR UN CYCLISTE. — DEUX ARRESTATIONS. — Dans la soirée de mardi, Mme Dhalluin, cabaretière, rue du Blanc-Seau, 321, se trouvait dans sa cuisine, ayant laissé la porte de l'estaminet, ouverte, lorsqu'il lui sembla entendre du bruit. Elle accourut dans la salle et se trouva en présence d'un jeune homme qui, après lui avoir offert des allumettes, s'enfuit. Mme Dhalluin s'aperçut alors, que le tiroir du comptoir était ouvert et que l'argent qui s'y trouvait, (huit francs environ), avait disparu. Elle sortit et se mit à la poursuite des voleurs, car il en avait un deuxième, en criant, afin d'attirer l'attention des passants.

L'un d'eux, M. Désiré Cartigny, entrepreneur de maçonnerie, à Roubaix, étant à bicyclette, poursuivit les deux fuyards jusqu'au château de M. Vaissier, près de Wasquehal. Ce fut là qu'avec l'aide d'un garçon boulanger, il put s'en emparer. Remis entre les mains d'autres personnes, ils furent conduits au poste du Blanc-Seau. En route l'un d'eux tenta de s'enfuir, mais M. Cartigny l'eut vite rattrappé.

Les deux jeunes gens arrêtés ne sont pas inconnus de la police : ce sont, Jules Brouck, âgé de 20 ans, né à Péronchies, et Alphonse Verdonck, âgé de 19 ans, né à Croix. Dans la nuit du 5 courant, ils avaient tenté de pénétrer chez M. Wouters, épicier, à l'angle des rues de Mouvaux et Béranger; surpris, ils s'étaient enfuis et avaient été arrêtés par deux préposés d'octroi. Pour ce fait ils avaient été condamnés à 40 jours de prison avec sursis.

Dès mercredi matin, ils ont été amenés au poste central et écroués après interrogatoire. On n'a pas retrouvé les huit francs volés chez M. Dhalluin. Celui-ci avait retiré du comptoir quelques instants plus tôt une somme de 28 francs.

LA DUCASSE DU VERT-PRÉ s'ouvrira dimanche prochain, 21 juin. Cette ducasse est très suivie et, chaque année, attire un grand nombre de promeneurs. Des réjouissances de tout genre ont été organisées. C'est ainsi qu'il y aura grand bal chez M. Attroy, estaminet du *Vert-Pré*, les dimanche, lundi et jeudi. Le mardi, grand combat de coqs, au même endroit. Le dimanche, jeu de dés chez M. Caillez, au *Nouveau Vert-Pré*. Les lots seront des lapins. Enfin, le lundi, jeu de boule pour les dames, chez M. Léon Blondel, avenue des Lilas.

REMISE D'EXTRADÉS ET D'EXPULSÉS A LA FRONTIÈRE. — Dans l'après-midi de mercredi, les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains de leurs collègues de Belgique trois extradés. Ce sont : Pierre Dolet, âgé de 31 ans, né à Wattermann (Belgique), tourneur, inculpé de vol et réclamé par le Parquet de Bruxelles; Marie Rousseaux, âgée de 44 ans, née à Mons, réclamée par le Parquet de Tournai, pour usage de faux, et J.-B. Van Ex, âgé de 52 ans, soldeur, né à Louvain, réclamé par le Parquet de Liège, sous l'inculpation de recel.

— Les gendarmes ont également conduit à la frontière belge, un convoi de quatre expulsés, qui leur avaient été amenés en même temps que les extradés.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Louis Bouque, constructeur, un serrurier, Ernest Planquart, 20 ans, s'est blessé au pouce gauche en travaillant à la meule. Sept jours de repos. Docteur Bernard. — Une encaissense, Sidonie Bino, 35 ans, travaillant chez MM. Requistart et Guénot, s'est contusionnée au pouce droit. Huit jours de repos. Docteur Dufossez. — Charles Desfontaines, chauffeur chez M. Parmentier-Selosse, s'est fracturé une côte du côté gauche, en renversant une brouette de charbon. Trois semaines de repos. Docteur Desbonnets. — Un tourneur en fer au service de MM. Delahousse Bauson frères, Jules Nuttens, 21 ans, a eu l'index gauche pris entre une meule et son support. Douze jours de repos. Docteur Lagache. — Chez MM. Desurmont et Cie, un magasinier, Victor Lesaffre, 27 ans, a eu la main droite écrasée entre un mur et une tourde morte. Dix jours de repos. Docteur Delegrange. — Un soigneur de carde, Pierre Dolborte, 56 ans, travaillant chez M. Bernard Flipo, a été contusionné au pied gauche par la chute d'un pot de cardes. Dix jours de repos. Docteur Desbonnets.

CONTRAVENTIONS à Edmond D., 40 ans, et Achille D., 27 ans, pour violences légères.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Marée, 660 kil.; salades, 450; asperges, 56 bottes; fraises, 210 kil.; endives, 350; artichauts, 250; pommes de terre, 50 kil.; amandes vertes, 50 kil.; fromage, 25 kil.; beurre, 12 kil.

12 portraits soignés 5 francs avec prime, 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

BONDUES

MARIAGE. — Mardi matin, à onze heures et demie, a été célébré à Blandain (Belgique), le mariage de M. le docteur Louis Desbonnets, de Roubaix, fils de Mme Veuve Desbonnets-Lefebvre, de Bondues, et frère de M. le docteur Victor Desbonnets, de Tourcoing, avec Mlle Hélène Lemaire, fille de M. et Mme Lemaire-Pouquet, de Blandain.

UN GRAVE ACCIDENT s'est produit dans l'après-midi de mardi, au hameau de la Citadelle, Un boucher de Marquen-Barœul, M. Albert Castelain, se rendait en voiture à Linselles; non loin de la ferme de M. Adolphe Dumont, la chaussée étant en réparation, le conducteur dut descendre de voiture, afin de conduire son cheval par la bride. Un pavé se trouvait au milieu du chemin, M. Castelain le heurta et tomba. Une roue de la voiture lui passa sur le corps; relevé par des cantonniers, le boucher fut transporté dans une maison voisine où il reçut des soins; il portait à l'œil droit une assez large blessure et se plaignait de douleurs dans le côté et à l'épaule. Le blessé put ensuite continuer en voiture sa route vers Linselles.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1903 N° 26

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

XIV. — (SUITE)

— Il faudra vous adresser au commissaire de police de Saint-Ouen, ma bonne madame Véronique — répondit le jeune homme — et lui faire part de votre charitable résolution... — Il vous indiquera la marche à suivre pour mettre à exécution ce projet qui, je n'en doute pas, aura son approbation, si vous prouvez que vous êtes en état de subvenir à tous les besoins de cette enfant.

— Je gagne assez bien ma vie pour la nourrir, l'habiller et la faire instruire...

— Oh ! quant à ça, oui... — appuya la patronne du restaurant, — vous êtes une bonne et digne femme, madame Véronique, et si, pour élever la mignonnette, vous avez besoin qu'on vous aide, eh bien ! la mère Aubin sera là !...

— Et Magloire aussi, comptez-y ! — ajouta le joueur d'orgue.

En ce moment l'évanouissement de Marthe cessait et l'enfant reprenait possession d'elle-même.

Elle jeta autour d'elle un regard étonné, se demandant où elle était, puis le souvenir se réveillant tout à coup dans son esprit, elle pensa à sa mère.

— Maman... Maman... — fit-elle avec une sorte d'égarement.

En entendant cette voix douloureuse, Véronique tressaillit et entoura Marthe de ses bras.

— Ma pauvre chérie, — lui dit-elle, — n'appelle plus ta petite mère... tu sais bien qu'elle ne peut pas te répondre...

— Je le sais bien... je le sais bien... — balbutia l'enfant avec des sanglots. — Je sais bien qu'elle ne m'entend plus, ma petite mère, qu'elle ne me répondra plus... plus jamais... Je sais bien qu'elle est morte...

Brusquement, avec un élan de cœur indicible, avec une émotion profonde, Véronique demanda :

— Veux-tu que je devienne ta maman... moi?...

XV

En entendant cette questoin inattendue : *Veux-tu que je devienne ta maman, moi ?* Marthe leva ses grands yeux bleus humides sur la gardienne de l'usine.

C'était la première fois qu'elle voyait Véronique.

Elle sentit en elle une secousse étrange et mystérieuse.

— Vous, ma maman... — balbutia-t-elle.

— Oui, moi, ma chère petite... — Tu ne peux rester seule, et si tu veux je te prendrai avec moi... Je t'aimerai de tout mon cœur... Je t'élèverai... tu grandiras auprès de moi et je veillerai sur toi comme une bonne mère.

La voix de la vieille femme produisait sur l'enfant la même impression bizarre qu'avait produit un instant auparavant son regard.

— Mais je ne vous connais pas, moi, madame... — murmura-t-elle.

— Je t'apprendrai à me connaître et à m'aimer... — répondit Véronique.

— Et vous ne m'empêcherez pas de penser à ma pauvre petite mère que je ne verrai plus?

— C'est moi qui te parlerai d'elle et qui t'empêcherai de l'oublier, ma chérie.

— Oh ! je ne l'oublierai jamais! jamais!

Et de nouveau des larmes de l'enfant jaillirent. Véronique reprit :

— Nous prierons toutes les deux pour elle, et nous porterons souvent une couronne ou un bouquet sur sa tombe... — Voyons, veux-tu que